

Paris, le 31 mai 2026

COMMERCES DÉGRADÉS, PILLAGES, VIOLENCES : L'ÉTAT DOIT AGIR SANS DÉLAI

Malgré l'important dispositif de sécurité mis en place par le ministre de l'Intérieur Laurent NUÑEZ, les célébrations ayant suivi la victoire du Paris Saint-Germain face à Arsenal FC ont été émaillées de nombreux incidents, de pillages et de dégradations de commerces.

Ces violences urbaines, qui ont touché plusieurs quartiers de Paris ainsi que différentes villes du territoire national, sont inacceptables. Rien ne saurait justifier que des commerçants, des riverains et des forces de l'ordre paient le prix des agissements de groupes violents venus semer le chaos au cœur d'un moment de fête populaire.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les actes de vandalisme, les pillages de magasins dans plusieurs grandes villes en France, les incendies de véhicules ainsi que les agressions commises contre les forces de sécurité et les secours mobilisés tout au long de la nuit.

Face à la gravité des faits constatés et à la répétition de ces débordements lors de grands rassemblements sportifs, le Conseil du Commerce de France* demande la convocation en urgence d'un comité interministériel ainsi que l'accélération de la création officielle du dispositif prévu par le projet de loi RIPOST, afin de renforcer les moyens de prévention et de maintien de l'ordre, et de garantir des réponses pénales rapides, fermes et exemplaires à l'encontre des auteurs de ces violences.

Nous appelons également le gouvernement à engager un travail approfondi avec les collectivités locales, les fédérations de commerçants et les acteurs du monde sportif afin que les célébrations populaires puissent se dérouler dans des conditions de sécurité pleinement garanties pour tous.

Selon Guy GRAS, président du CDCF, « *Ce qui devait être un moment de joie et de rassemblement populaire a, une nouvelle fois, été terni par des actes de violence inacceptables. Je pense d'abord aux commerçants, aux riverains et aux forces de l'ordre qui ont subi ces débordements. Nous ne pouvons tolérer que des scènes de pillage et de vandalisme se répètent à chaque grand événement sportif. Nous demandons une réponse rapide, ferme et coordonnée de l'État afin de protéger les Français et garantir que la fête reste la fête* ».

*À propos du Conseil du Commerce de France :

Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles : Commerces de détail non alimentaires - Fédération des acteurs du commerce dans les territoires - DLR la Fédération des matériels - Fédération du commerce coopératif et associé - Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant - Fédération des enseignes de la chaussure - Fédération de la Vente Directe - Fédération de l'horlogerie - Fédération des enseignes de l'habillement - Fédération e-commerce et vente à distance - Fédération française de l'équipement du foyer - Fédération française de la franchise - Fédération française de la parfumerie sélective - Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique - Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison - Fédération nationale de l'habillement - Fédération nationale de la photographie - Filière Française de la vape - Procos, Agir pour un commerce qui donne envie - Rassemblement des Opticiens de France - L'Union de la bijouterie horlogerie - Union du grand commerce de centre-ville - Ufip Énergies et mobilités - Union professionnelle des entreprises du commerce à distance - Union des entreprises sport & cycle - Alliance France cuir- Fespa France - FFAC

Conseil du Commerce de France

76-78 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris | Tel : 01 40 15 03 03 | www.cdcf.com
Facebook : [@conseilducommercedefrance](https://www.facebook.com/conseilducommercedefrance) | LinkedIn : [@conseil-du-commerce-de-france](https://www.linkedin.com/company/conseil-du-commerce-de-france)

Le Conseil du Commerce de France est membre du Medef

Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce coopératif et associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerce de proximité, centres commerciaux, e-commerce, vente directe. Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,6 millions de personnes.

Le CdCF est présidé depuis le 18 juin 2025 par Guy Gras.

Contact presse :
Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97

Conseil du Commerce de France

76-78 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris | Tel : 01 40 15 03 03 | www.cdcf.com
Facebook : [@conseilducommercedefrance](https://www.facebook.com/conseilducommercedefrance) | LinkedIn : [@conseil-du-commerce-de-france](https://www.linkedin.com/company/conseil-du-commerce-de-france)
Le Conseil du Commerce de France est membre du Medef